

Bulletin d'adhésion



La Cosen
Eurométropole Strasbourg Nord
Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé

Qui ?

Peuvent être membre de l'association, tous les professionnels de santé et acteurs sociaux et médico-sociaux qui sont impliqués dans le parcours de soin de la population et qui en font la demande.

Les membres sont invités à participer aux activités de la CPTS. En payant leur cotisation annuelle, ils bénéficient d'un droit de vote aux Assemblées Générales.

Comment ?

Chaque demande d'admission est adressée par écrit au Président de l'association qui en fait part au Comité de Direction. Ce dernier se réserve le droit de refus, sans appel. Les motifs pourront être précisés sur demande.

Les adhésions sont effectives après paiement d'une cotisation.

Pour participer à la dynamique en construction, vous pouvez :

- Joindre un chèque à l'ordre de CPTS COSEN à votre envoi postal,
- Ou effectuer votre règlement par virement bancaire (RIB joint).

Pourquoi ?

En adhérent, vous vous engagez à :

- Participer aux groupes de travail et bénéficier de l'organisation des parcours de soins mis en place.
- Transmettre la mise à jour de vos coordonnées.
- Et vous autorisez l'utilisation de vos données et la diffusion de votre image par l'association.

Combien ?

Le montant de la cotisation est fixé à 20€/an. Le renouvellement annuel de la cotisation permet de garder le statut de membre.

Nom

Prénom

Profession

Structure d'exercice

Adresse professionnelle

.....

Téléphone professionnel

Adresse email

J'accepte de recevoir la newsletter et je comprends que je peux me désabonner facilement à tout moment.

Signature :

Bulletin à renvoyer par courrier postal à :
CPTS Cosen 42 rue de l'Ill 67000 STRASBOURG ou par mail à info@cosen.fr